



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FAIT LE : 28/11/2023
IMMEUBLE : 0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

MME Armali Alya
Rue Vanderkindere, 303
1180 Uccle

Veillez trouver ci-joint le procès verbal de la dernière assemblée générale. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'accepter, MME Armali Alya, l'expression de nos sentiments distingués.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/10/2023 À 18:00

0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Lieu de l'assemblée : Cher Mr & Mme Baron/Kyuregyan 1G
Rue Meyerbeer, 126
1180 Uccle

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SA GGG Real Estate, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

8 copropriétaires sur 9 totalisant 915,00 / 1 048,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:00 après signature de la feuille de présence.

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. NOMINATION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E) DE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée Générale nomme Mme Céline Lecocq Présidente de séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. NOMINATION DU OU DE LA SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE.

Le syndic représenté par Selim Benzaghrou assurera le rôle de Secrétaire de Séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. APPROBATION DES COMPTES.

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ.

L'Assemblée Générale donne décharge au conseil de copropriété pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. DÉCHARGE AU SYNDIC.

L'Assemblée Générale donne décharge au syndic pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. INFORMATION : RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LES CONTRATS DES FOURNISSEURS RÉGULIERS.

- Electricité: **Total Energies**

Eau: **Vivaqua**

Gaz: **Total Energies**

Ascenseur (entretien): **AC-Lift**

Ascenseur (contrôle): **Vinçotte**

Chauffage (entretien): **Elaerts**

Calorimètres: **ISTA**

Nettoyage: **Aqua-Cleaning sprl**

Assurance: **Ethias**

Courtier: **Meuwèse & Gulbis**

Banque: **KBC**

L'Assemblée Générale souhaite avoir une offre pour une assurance protection juridique auprès du courtier

L'Assemblée Générale confirme les contrats de fourniture en cours.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE L'IMMEUBLE.

L'Assemblée Générale souhaite recevoir au moins 2 devis pour les travaux de réfection et d'isolation de la toiture.

Majorité des 2/3	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. BUDGET.

L'Assemblée Générale approuve le budget de 49.000,00€ pour l'exercice 2023/2024.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. FONDS DE ROULEMENT.

Au 30/06/2023 le fonds de roulement est de 11.305,87€

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de roulement.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. FONDS DE RÉSERVE.

Au 30/06/2023 le fonds de réserve général est de 2.761,52€ et le fonds de réserve ascenseur de 20.574,10€

Le syndic informe l'Assemblée Générale que la copropriété est dans l'obligation depuis le 01/01/2019 de constituer un fonds de réserve d'un montant de minimum 5% des dépenses de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de réserve durant cet exercice comptable.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12. ELECTIONS STATUTAIRES - CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ : MEMBRES.

L'Assemblée Générale décide de nommer au Conseil de Copropriété: Mme Nadia Gambirasio, M. Vincent Mabillard et M. Jérôme Baron.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. ELECTIONS STATUTAIRES - COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale nomme Mme Nadia Gambirasio Commissaire aux comptes. Les comptes seront envoyés au commissaire avant la prochaine AGO. Ceux-ci devront être contrôlés (remarques éventuelles) au moins 48 heures avant la tenue de la dite AGO. Nous vous informons également que lors de l'Assemblée Générale, il ne vous sera pas possible de poser des questions comptables. Seule l'approbation des comptes sera à l'ordre du jour. En effet, la personne tenant votre Assemblée n'a pas la formation de comptable. Si vous avez des questions, nous vous invitons donc à nous contacter.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. ELECTIONS STATUTAIRES - SYNDIC GGG REAL ESTATE S.A MANDAT RENOUVELABLE CHAQUE ANNÉE.

L'Assemblée Générale prolonge le mandat de GGG Real Estate SA jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statutaire.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. FIXATION PROCHAINE AGO :

La date de l'Assemblée Générale Ordinaire est fixée au 03/10/2024 à 18h00 sur place chez Mme Céline Lecocq .

Les copropriétaires qui désirent voir certains points à l'ordre du jour devront faire parvenir au Syndic au plus tard 1 mois avant la date de la tenue de l'AG. Aucun avis ne sera envoyé avant la convocation officielle. Les copropriétaires transmettront copie du présent PV à leurs locataires et/ou occupants afin qu'ils puissent transmettre au syndic des points à rajouter à l'ordre du jour de la prochaine AG et dans le but qu'ils prennent connaissance des décisions prises dans le présent PV

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).

Nous profitons de la présente pour vous remercier de la confiance témoignée à GGG Real Estate SA. Comme vous le savez, le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGDP) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Grâce à cette nouvelle réglementation, vos données à caractère personnel seront encore mieux traitées et protégées. Chez GGG Real Estate SA, nous prêtons une attention très particulière aux données personnelles des copropriétaires. GGG Real Estate SA met donc tout en œuvre pour protéger la confidentialité des données personnelles collectées et pour respecter tant la législation nationale relative à la collecte et au traitement des Données que la réglementation européenne. Dans cette optique, nous nous engageons à traiter vos données personnelles conformément à notre nouvelle politique de traitement de vos données personnelles. Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment et sans frais demander un accès et/ou une copie des informations personnelles que nous stockons dans nos bases de données. Nous pouvons dans ce cadre vous demander une preuve d'identification avant d'accéder à votre demande. Vous avez également le droit de demander de corriger vos données ou de les supprimer de nos fichiers si cela ne rend pas impossible l'exécution des services de GGG Real Estate SA. Vous pouvez en toute hypothèse à tout moment vous opposer au traitement de vos données personnelles par GGG Real Estate SA ou demander la limitation de ce traitement. En cas de changement de syndic, vous aurez également la possibilité de nous demander que vos données vous soient transmises dans un format lisible ou qu'elles soient directement transmises au nouveau syndic. Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles ou si vous souhaitez exercer un des droits repris ci-avant, nous vous invitons à nous contacter par les moyens suivants : Par e-mail : info@ggg-sa.be Par courrier : Rue Marie Depage 1 – 1180 Bruxelles Par téléphone : + 32 (0)2/347.33.24

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. TRAVAUX FUTURS À PRÉVOIR.

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:00.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FAIT LE : 28/11/2023
IMMEUBLE : 0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Mr. & Mme Baron - Kyuregyan Jerome et Nazeli
Rue Meyerbeer, 126/4
1180 Uccle

Veillez trouver ci-joint le procès verbal de la dernière assemblée générale. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'accepter, Mr. & Mme Baron - Kyuregyan Jerome et Nazeli, l'expression de nos sentiments distingués.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/10/2023 À 18:00

0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Lieu de l'assemblée : Cher Mr & Mme Baron/Kyuregyan 1G
Rue Meyerbeer, 126
1180 Uccle

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SA GGG Real Estate, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

8 copropriétaires sur 9 totalisant 915,00 / 1 048,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:00 après signature de la feuille de présence.

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. NOMINATION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E) DE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée Générale nomme Mme Céline Lecocq Présidente de séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. NOMINATION DU OU DE LA SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE.

Le syndic représenté par Selim Benzaghrou assurera le rôle de Secrétaire de Séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. APPROBATION DES COMPTES.

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ.

L'Assemblée Générale donne décharge au conseil de copropriété pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. DÉCHARGE AU SYNDIC.

L'Assemblée Générale donne décharge au syndic pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. INFORMATION : RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LES CONTRATS DES FOURNISSEURS RÉGULIERS.

- Electricité: **Total Energies**

Eau: **Vivaqua**

Gaz: **Total Energies**

Ascenseur (entretien): **AC-Lift**

Ascenseur (contrôle): **Vinçotte**

Chauffage (entretien): **Elaerts**

Calorimètres: **ISTA**

Nettoyage: **Aqua-Cleaning sprl**

Assurance: **Ethias**

Courtier: **Meuwèse & Gulbis**

Banque: **KBC**

L'Assemblée Générale souhaite avoir une offre pour une assurance protection juridique auprès du courtier

L'Assemblée Générale confirme les contrats de fourniture en cours.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE L'IMMEUBLE.

L'Assemblée Générale souhaite recevoir au moins 2 devis pour les travaux de réfection et d'isolation de la toiture.

Majorité des 2/3	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. BUDGET.

L'Assemblée Générale approuve le budget de 49.000,00€ pour l'exercice 2023/2024.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. FONDS DE ROULEMENT.

Au 30/06/2023 le fonds de roulement est de 11.305,87€

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de roulement.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. FONDS DE RÉSERVE.

Au 30/06/2023 le fonds de réserve général est de 2.761,52€ et le fonds de réserve ascenseur de 20.574,10€

Le syndic informe l'Assemblée Générale que la copropriété est dans l'obligation depuis le 01/01/2019 de constituer un fonds de réserve d'un montant de minimum 5% des dépenses de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de réserve durant cet exercice comptable.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12. ELECTIONS STATUTAIRES - CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ : MEMBRES.

L'Assemblée Générale décide de nommer au Conseil de Copropriété: Mme Nadia Gambirasio, M. Vincent Mabillard et M. Jérôme Baron.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. ELECTIONS STATUTAIRES - COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale nomme Mme Nadia Gambirasio Commissaire aux comptes. Les comptes seront envoyés au commissaire avant la prochaine AGO. Ceux-ci devront être contrôlés (remarques éventuelles) au moins 48 heures avant la tenue de la dite AGO. Nous vous informons également que lors de l'Assemblée Générale, il ne vous sera pas possible de poser des questions comptables. Seule l'approbation des comptes sera à l'ordre du jour. En effet, la personne tenant votre Assemblée n'a pas la formation de comptable. Si vous avez des questions, nous vous invitons donc à nous contacter.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. ELECTIONS STATUTAIRES - SYNDIC GGG REAL ESTATE S.A MANDAT RENOUELABLE CHAQUE ANNÉE.

L'Assemblée Générale prolonge le mandat de GGG Real Estate SA jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statutaire.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. FIXATION PROCHAINE AGO :

La date de l'Assemblée Générale Ordinaire est fixée au 03/10/2024 à 18h00 sur place chez Mme Céline Lecocq .

Les copropriétaires qui désirent voir certains points à l'ordre du jour devront faire parvenir au Syndic au plus tard 1 mois avant la date de la tenue de l'AG. Aucun avis ne sera envoyé avant la convocation officielle. Les copropriétaires transmettront copie du présent PV à leurs locataires et/ou occupants afin qu'ils puissent transmettre au syndic des points à rajouter à l'ordre du jour de la prochaine AG et dans le but qu'ils prennent connaissance des décisions prises dans le présent PV

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).

Nous profitons de la présente pour vous remercier de la confiance témoignée à GGG Real Estate SA. Comme vous le savez, le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGDP) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Grâce à cette nouvelle réglementation, vos données à caractère personnel seront encore mieux traitées et protégées. Chez GGG Real Estate SA, nous prêtons une attention très particulière aux données personnelles des copropriétaires. GGG Real Estate SA met donc tout en œuvre pour protéger la confidentialité des données personnelles collectées et pour respecter tant la législation nationale relative à la collecte et au traitement des Données que la réglementation européenne. Dans cette optique, nous nous engageons à traiter vos données personnelles conformément à notre nouvelle politique de traitement de vos données personnelles. Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment et sans frais demander un accès et/ou une copie des informations personnelles que nous stockons dans nos bases de données. Nous pouvons dans ce cadre vous demander une preuve d'identification avant d'accéder à votre demande. Vous avez également le droit de demander de corriger vos données ou de les supprimer de nos fichiers si cela ne rend pas impossible l'exécution des services de GGG Real Estate SA. Vous pouvez en toute hypothèse à tout moment vous opposer au traitement de vos données personnelles par GGG Real Estate SA ou demander la limitation de ce traitement. En cas de changement de syndic, vous aurez également la possibilité de nous demander que vos données vous soient transmises dans un format lisible ou qu'elles soient directement transmises au nouveau syndic. Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles ou si vous souhaitez exercer un des droits repris ci-avant, nous vous invitons à nous contacter par les moyens suivants : Par e-mail : info@ggg-sa.be Par courrier : Rue Marie Depage 1 – 1180 Bruxelles Par téléphone : + 32 (0)2/347.33.24

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. TRAVAUX FUTURS À PRÉVOIR.

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:00.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FAIT LE : 28/11/2023
IMMEUBLE : 0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

MME Gambirasio Nadia
Rue Meyerbeer, 126/5
1180 Uccle

Veillez trouver ci-joint le procès verbal de la dernière assemblée générale. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'accepter, MME Gambirasio Nadia, l'expression de nos sentiments distingués.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/10/2023 À 18:00

0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Lieu de l'assemblée : Cher Mr & Mme Baron/Kyuregyan 1G
Rue Meyerbeer, 126
1180 Uccle

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SA GGG Real Estate, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

8 copropriétaires sur 9 totalisant 915,00 / 1 048,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:00 après signature de la feuille de présence.

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. NOMINATION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E) DE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée Générale nomme Mme Céline Lecocq Présidente de séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. NOMINATION DU OU DE LA SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE.

Le syndic représenté par Selim Benzaghrou assurera le rôle de Secrétaire de Séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. APPROBATION DES COMPTES.

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ.

L'Assemblée Générale donne décharge au conseil de copropriété pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. DÉCHARGE AU SYNDIC.

L'Assemblée Générale donne décharge au syndic pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. INFORMATION : RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LES CONTRATS DES FOURNISSEURS RÉGULIERS.

- Electricité: **Total Energies**

Eau: **Vivaqua**

Gaz: **Total Energies**

Ascenseur (entretien): **AC-Lift**

Ascenseur (contrôle): **Vinçotte**

Chauffage (entretien): **Elaerts**

Calorimètres: **ISTA**

Nettoyage: **Aqua-Cleaning sprl**

Assurance: **Ethias**

Courtier: **Meuwèse & Gulbis**

Banque: **KBC**

L'Assemblée Générale souhaite avoir une offre pour une assurance protection juridique auprès du courtier

L'Assemblée Générale confirme les contrats de fourniture en cours.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE L'IMMEUBLE.

L'Assemblée Générale souhaite recevoir au moins 2 devis pour les travaux de réfection et d'isolation de la toiture.

Majorité des 2/3	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. BUDGET.

L'Assemblée Générale approuve le budget de 49.000,00€ pour l'exercice 2023/2024.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. FONDS DE ROULEMENT.

Au 30/06/2023 le fonds de roulement est de 11.305,87€

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de roulement.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. FONDS DE RÉSERVE.

Au 30/06/2023 le fonds de réserve général est de 2.761,52€ et le fonds de réserve ascenseur de 20.574,10€

Le syndic informe l'Assemblée Générale que la copropriété est dans l'obligation depuis le 01/01/2019 de constituer un fonds de réserve d'un montant de minimum 5% des dépenses de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de réserve durant cet exercice comptable.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12. ELECTIONS STATUTAIRES - CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ : MEMBRES.

L'Assemblée Générale décide de nommer au Conseil de Copropriété: Mme Nadia Gambirasio, M. Vincent Mabillard et M. Jérôme Baron.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. ELECTIONS STATUTAIRES - COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale nomme Mme Nadia Gambirasio Commissaire aux comptes. Les comptes seront envoyés au commissaire avant la prochaine AGO. Ceux-ci devront être contrôlés (remarques éventuelles) au moins 48 heures avant la tenue de la dite AGO. Nous vous informons également que lors de l'Assemblée Générale, il ne vous sera pas possible de poser des questions comptables. Seule l'approbation des comptes sera à l'ordre du jour. En effet, la personne tenant votre Assemblée n'a pas la formation de comptable. Si vous avez des questions, nous vous invitons donc à nous contacter.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. ELECTIONS STATUTAIRES - SYNDIC GGG REAL ESTATE S.A MANDAT RENOUELABLE CHAQUE ANNÉE.

L'Assemblée Générale prolonge le mandat de GGG Real Estate SA jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statutaire.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. FIXATION PROCHAINE AGO :

La date de l'Assemblée Générale Ordinaire est fixée au 03/10/2024 à 18h00 sur place chez Mme Céline Lecocq .

Les copropriétaires qui désirent voir certains points à l'ordre du jour devront faire parvenir au Syndic au plus tard 1 mois avant la date de la tenue de l'AG. Aucun avis ne sera envoyé avant la convocation officielle. Les copropriétaires transmettront copie du présent PV à leurs locataires et/ou occupants afin qu'ils puissent transmettre au syndic des points à rajouter à l'ordre du jour de la prochaine AG et dans le but qu'ils prennent connaissance des décisions prises dans le présent PV

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).

Nous profitons de la présente pour vous remercier de la confiance témoignée à GGG Real Estate SA. Comme vous le savez, le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGDP) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Grâce à cette nouvelle réglementation, vos données à caractère personnel seront encore mieux traitées et protégées. Chez GGG Real Estate SA, nous prêtons une attention très particulière aux données personnelles des copropriétaires. GGG Real Estate SA met donc tout en œuvre pour protéger la confidentialité des données personnelles collectées et pour respecter tant la législation nationale relative à la collecte et au traitement des Données que la réglementation européenne. Dans cette optique, nous nous engageons à traiter vos données personnelles conformément à notre nouvelle politique de traitement de vos données personnelles. Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment et sans frais demander un accès et/ou une copie des informations personnelles que nous stockons dans nos bases de données. Nous pouvons dans ce cadre vous demander une preuve d'identification avant d'accéder à votre demande. Vous avez également le droit de demander de corriger vos données ou de les supprimer de nos fichiers si cela ne rend pas impossible l'exécution des services de GGG Real Estate SA. Vous pouvez en toute hypothèse à tout moment vous opposer au traitement de vos données personnelles par GGG Real Estate SA ou demander la limitation de ce traitement. En cas de changement de syndic, vous aurez également la possibilité de nous demander que vos données vous soient transmises dans un format lisible ou qu'elles soient directement transmises au nouveau syndic. Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles ou si vous souhaitez exercer un des droits repris ci-avant, nous vous invitons à nous contacter par les moyens suivants : Par e-mail : info@ggg-sa.be Par courrier : Rue Marie Depage 1 – 1180 Bruxelles Par téléphone : + 32 (0)2/347.33.24

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. TRAVAUX FUTURS À PRÉVOIR.

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:00.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FAIT LE : 28/11/2023
IMMEUBLE : 0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

MME Lecocq Céline
Rue Meyerbeer, 126/8
1180 Uccle

Veillez trouver ci-joint le procès verbal de la dernière assemblée générale. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'accepter, MME Lecocq Céline, l'expression de nos sentiments distingués.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/10/2023 À 18:00

0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Lieu de l'assemblée : Cher Mr & Mme Baron/Kyuregyan 1G
Rue Meyerbeer, 126
1180 Uccle

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SA GGG Real Estate, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

8 copropriétaires sur 9 totalisant 915,00 / 1 048,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:00 après signature de la feuille de présence.

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. NOMINATION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E) DE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée Générale nomme Mme Céline Lecocq Présidente de séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. NOMINATION DU OU DE LA SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE.

Le syndic représenté par Selim Benzaghrou assurera le rôle de Secrétaire de Séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. APPROBATION DES COMPTES.

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ.

L'Assemblée Générale donne décharge au conseil de copropriété pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. DÉCHARGE AU SYNDIC.

L'Assemblée Générale donne décharge au syndic pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. INFORMATION : RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LES CONTRATS DES FOURNISSEURS RÉGULIERS.

- Electricité: **Total Energies**

Eau: **Vivaqua**

Gaz: **Total Energies**

Ascenseur (entretien): **AC-Lift**

Ascenseur (contrôle): **Vinçotte**

Chauffage (entretien): **Elaerts**

Calorimètres: **ISTA**

Nettoyage: **Aqua-Cleaning sprl**

Assurance: **Ethias**

Courtier: **Meuwèse & Gulbis**

Banque: **KBC**

L'Assemblée Générale souhaite avoir une offre pour une assurance protection juridique auprès du courtier

L'Assemblée Générale confirme les contrats de fourniture en cours.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE L'IMMEUBLE.

L'Assemblée Générale souhaite recevoir au moins 2 devis pour les travaux de réfection et d'isolation de la toiture.

Majorité des 2/3	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. BUDGET.

L'Assemblée Générale approuve le budget de 49.000,00€ pour l'exercice 2023/2024.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. FONDS DE ROULEMENT.

Au 30/06/2023 le fonds de roulement est de 11.305,87€

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de roulement.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. FONDS DE RÉSERVE.

Au 30/06/2023 le fonds de réserve général est de 2.761,52€ et le fonds de réserve ascenseur de 20.574,10€

Le syndic informe l'Assemblée Générale que la copropriété est dans l'obligation depuis le 01/01/2019 de constituer un fonds de réserve d'un montant de minimum 5% des dépenses de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de réserve durant cet exercice comptable.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12. ELECTIONS STATUTAIRES - CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ : MEMBRES.

L'Assemblée Générale décide de nommer au Conseil de Copropriété: Mme Nadia Gambirasio, M. Vincent Mabillard et M. Jérôme Baron.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. ELECTIONS STATUTAIRES - COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale nomme Mme Nadia Gambirasio Commissaire aux comptes. Les comptes seront envoyés au commissaire avant la prochaine AGO. Ceux-ci devront être contrôlés (remarques éventuelles) au moins 48 heures avant la tenue de la dite AGO. Nous vous informons également que lors de l'Assemblée Générale, il ne vous sera pas possible de poser des questions comptables. Seule l'approbation des comptes sera à l'ordre du jour. En effet, la personne tenant votre Assemblée n'a pas la formation de comptable. Si vous avez des questions, nous vous invitons donc à nous contacter.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. ELECTIONS STATUTAIRES - SYNDIC GGG REAL ESTATE S.A MANDAT RENOUVELABLE CHAQUE ANNÉE.

L'Assemblée Générale prolonge le mandat de GGG Real Estate SA jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statutaire.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. FIXATION PROCHAINE AGO :

La date de l'Assemblée Générale Ordinaire est fixée au 03/10/2024 à 18h00 sur place chez Mme Céline Lecocq .

Les copropriétaires qui désirent voir certains points à l'ordre du jour devront faire parvenir au Syndic au plus tard 1 mois avant la date de la tenue de l'AG. Aucun avis ne sera envoyé avant la convocation officielle. Les copropriétaires transmettront copie du présent PV à leurs locataires et/ou occupants afin qu'ils puissent transmettre au syndic des points à rajouter à l'ordre du jour de la prochaine AG et dans le but qu'ils prennent connaissance des décisions prises dans le présent PV

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).

Nous profitons de la présente pour vous remercier de la confiance témoignée à GGG Real Estate SA. Comme vous le savez, le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGDP) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Grâce à cette nouvelle réglementation, vos données à caractère personnel seront encore mieux traitées et protégées. Chez GGG Real Estate SA, nous prêtons une attention très particulière aux données personnelles des copropriétaires. GGG Real Estate SA met donc tout en œuvre pour protéger la confidentialité des données personnelles collectées et pour respecter tant la législation nationale relative à la collecte et au traitement des Données que la réglementation européenne. Dans cette optique, nous nous engageons à traiter vos données personnelles conformément à notre nouvelle politique de traitement de vos données personnelles. Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment et sans frais demander un accès et/ou une copie des informations personnelles que nous stockons dans nos bases de données. Nous pouvons dans ce cadre vous demander une preuve d'identification avant d'accéder à votre demande. Vous avez également le droit de demander de corriger vos données ou de les supprimer de nos fichiers si cela ne rend pas impossible l'exécution des services de GGG Real Estate SA. Vous pouvez en toute hypothèse à tout moment vous opposer au traitement de vos données personnelles par GGG Real Estate SA ou demander la limitation de ce traitement. En cas de changement de syndic, vous aurez également la possibilité de nous demander que vos données vous soient transmises dans un format lisible ou qu'elles soient directement transmises au nouveau syndic. Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles ou si vous souhaitez exercer un des droits repris ci-avant, nous vous invitons à nous contacter par les moyens suivants : Par e-mail : info@ggg-sa.be Par courrier : Rue Marie Depage 1 – 1180 Bruxelles Par téléphone : + 32 (0)2/347.33.24

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. TRAVAUX FUTURS À PRÉVOIR.

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:00.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FAIT LE : 28/11/2023
IMMEUBLE : 0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Mr. & Mme MABILLARD Vincent et Nutchu
Rue Meyerbeer, 126
1180 Uccle

Veillez trouver ci-joint le procès verbal de la dernière assemblée générale. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'accepter, Mr. & Mme MABILLARD Vincent et Nutchu, l'expression de nos sentiments distingués.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/10/2023 À 18:00

0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Lieu de l'assemblée : Cher Mr & Mme Baron/Kyuregyan 1G
Rue Meyerbeer, 126
1180 Uccle

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SA GGG Real Estate, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

8 copropriétaires sur 9 totalisant 915,00 / 1 048,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:00 après signature de la feuille de présence.

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. NOMINATION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E) DE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée Générale nomme Mme Céline Lecocq Présidente de séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. NOMINATION DU OU DE LA SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE.

Le syndic représenté par Selim Benzaghrou assurera le rôle de Secrétaire de Séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. APPROBATION DES COMPTES.

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ.

L'Assemblée Générale donne décharge au conseil de copropriété pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. DÉCHARGE AU SYNDIC.

L'Assemblée Générale donne décharge au syndic pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. INFORMATION : RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LES CONTRATS DES FOURNISSEURS RÉGULIERS.

- Electricité: **Total Energies**

Eau: **Vivaqua**

Gaz: **Total Energies**

Ascenseur (entretien): **AC-Lift**

Ascenseur (contrôle): **Vinçotte**

Chauffage (entretien): **Elaerts**

Calorimètres: **ISTA**

Nettoyage: **Aqua-Cleaning sprl**

Assurance: **Ethias**

Courtier: **Meuwèse & Gulbis**

Banque: **KBC**

L'Assemblée Générale souhaite avoir une offre pour une assurance protection juridique auprès du courtier

L'Assemblée Générale confirme les contrats de fourniture en cours.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE L'IMMEUBLE.

L'Assemblée Générale souhaite recevoir au moins 2 devis pour les travaux de réfection et d'isolation de la toiture.

Majorité des 2/3	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. BUDGET.

L'Assemblée Générale approuve le budget de 49.000,00€ pour l'exercice 2023/2024.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. FONDS DE ROULEMENT.

Au 30/06/2023 le fonds de roulement est de 11.305,87€

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de roulement.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. FONDS DE RÉSERVE.

Au 30/06/2023 le fonds de réserve général est de 2.761,52€ et le fonds de réserve ascenseur de 20.574,10€

Le syndic informe l'Assemblée Générale que la copropriété est dans l'obligation depuis le 01/01/2019 de constituer un fonds de réserve d'un montant de minimum 5% des dépenses de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de réserve durant cet exercice comptable.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12. ELECTIONS STATUTAIRES - CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ : MEMBRES.

L'Assemblée Générale décide de nommer au Conseil de Copropriété: Mme Nadia Gambirasio, M. Vincent Mabillard et M. Jérôme Baron.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. ELECTIONS STATUTAIRES - COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale nomme Mme Nadia Gambirasio Commissaire aux comptes. Les comptes seront envoyés au commissaire avant la prochaine AGO. Ceux-ci devront être contrôlés (remarques éventuelles) au moins 48 heures avant la tenue de la dite AGO. Nous vous informons également que lors de l'Assemblée Générale, il ne vous sera pas possible de poser des questions comptables. Seule l'approbation des comptes sera à l'ordre du jour. En effet, la personne tenant votre Assemblée n'a pas la formation de comptable. Si vous avez des questions, nous vous invitons donc à nous contacter.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. ELECTIONS STATUTAIRES - SYNDIC GGG REAL ESTATE S.A MANDAT RENOUVELABLE CHAQUE ANNÉE.

L'Assemblée Générale prolonge le mandat de GGG Real Estate SA jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statutaire.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. FIXATION PROCHAINE AGO :

La date de l'Assemblée Générale Ordinaire est fixée au 03/10/2024 à 18h00 sur place chez Mme Céline Lecocq .

Les copropriétaires qui désirent voir certains points à l'ordre du jour devront faire parvenir au Syndic au plus tard 1 mois avant la date de la tenue de l'AG. Aucun avis ne sera envoyé avant la convocation officielle. Les copropriétaires transmettront copie du présent PV à leurs locataires et/ou occupants afin qu'ils puissent transmettre au syndic des points à rajouter à l'ordre du jour de la prochaine AG et dans le but qu'ils prennent connaissance des décisions prises dans le présent PV

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).

Nous profitons de la présente pour vous remercier de la confiance témoignée à GGG Real Estate SA. Comme vous le savez, le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGDP) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Grâce à cette nouvelle réglementation, vos données à caractère personnel seront encore mieux traitées et protégées. Chez GGG Real Estate SA, nous prêtons une attention très particulière aux données personnelles des copropriétaires. GGG Real Estate SA met donc tout en œuvre pour protéger la confidentialité des données personnelles collectées et pour respecter tant la législation nationale relative à la collecte et au traitement des Données que la réglementation européenne. Dans cette optique, nous nous engageons à traiter vos données personnelles conformément à notre nouvelle politique de traitement de vos données personnelles. Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment et sans frais demander un accès et/ou une copie des informations personnelles que nous stockons dans nos bases de données. Nous pouvons dans ce cadre vous demander une preuve d'identification avant d'accéder à votre demande. Vous avez également le droit de demander de corriger vos données ou de les supprimer de nos fichiers si cela ne rend pas impossible l'exécution des services de GGG Real Estate SA. Vous pouvez en toute hypothèse à tout moment vous opposer au traitement de vos données personnelles par GGG Real Estate SA ou demander la limitation de ce traitement. En cas de changement de syndic, vous aurez également la possibilité de nous demander que vos données vous soient transmises dans un format lisible ou qu'elles soient directement transmises au nouveau syndic. Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles ou si vous souhaitez exercer un des droits repris ci-avant, nous vous invitons à nous contacter par les moyens suivants : Par e-mail : info@ggg-sa.be Par courrier : Rue Marie Depage 1 – 1180 Bruxelles Par téléphone : + 32 (0)2/347.33.24

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. TRAVAUX FUTURS À PRÉVOIR.

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:00.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FAIT LE : 28/11/2023
IMMEUBLE : 0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Mr. Prieto Quesada (I) Laurent
Avenue de l'Araucaria, 107
1020 Laeken

Veillez trouver ci-joint le procès verbal de la dernière assemblée générale. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'accepter, Mr. Prieto Quesada (I) Laurent, l'expression de nos sentiments distingués.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/10/2023 À 18:00

0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Lieu de l'assemblée : Cher Mr & Mme Baron/Kyuregyan 1G
Rue Meyerbeer, 126
1180 Uccle

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SA GGG Real Estate, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

8 copropriétaires sur 9 totalisant 915,00 / 1 048,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:00 après signature de la feuille de présence.

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. NOMINATION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E) DE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée Générale nomme Mme Céline Lecocq Présidente de séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. NOMINATION DU OU DE LA SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE.

Le syndic représenté par Selim Benzaghrou assurera le rôle de Secrétaire de Séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. APPROBATION DES COMPTES.

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ.

L'Assemblée Générale donne décharge au conseil de copropriété pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. DÉCHARGE AU SYNDIC.

L'Assemblée Générale donne décharge au syndic pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. INFORMATION : RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LES CONTRATS DES FOURNISSEURS RÉGULIERS.

- Electricité: **Total Energies**

Eau: **Vivaqua**

Gaz: **Total Energies**

Ascenseur (entretien): **AC-Lift**

Ascenseur (contrôle): **Vinçotte**

Chauffage (entretien): **Elaerts**

Calorimètres: **ISTA**

Nettoyage: **Aqua-Cleaning sprl**

Assurance: **Ethias**

Courtier: **Meuwèse & Gulbis**

Banque: **KBC**

L'Assemblée Générale souhaite avoir une offre pour une assurance protection juridique auprès du courtier

L'Assemblée Générale confirme les contrats de fourniture en cours.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE L'IMMEUBLE.

L'Assemblée Générale souhaite recevoir au moins 2 devis pour les travaux de réfection et d'isolation de la toiture.

Majorité des 2/3	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. BUDGET.

L'Assemblée Générale approuve le budget de 49.000,00€ pour l'exercice 2023/2024.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. FONDS DE ROULEMENT.

Au 30/06/2023 le fonds de roulement est de 11.305,87€

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de roulement.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. FONDS DE RÉSERVE.

Au 30/06/2023 le fonds de réserve général est de 2.761,52€ et le fonds de réserve ascenseur de 20.574,10€

Le syndic informe l'Assemblée Générale que la copropriété est dans l'obligation depuis le 01/01/2019 de constituer un fonds de réserve d'un montant de minimum 5% des dépenses de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de réserve durant cet exercice comptable.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12. ELECTIONS STATUTAIRES - CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ : MEMBRES.

L'Assemblée Générale décide de nommer au Conseil de Copropriété: Mme Nadia Gambirasio, M. Vincent Mabillard et M. Jérôme Baron.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. ELECTIONS STATUTAIRES - COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale nomme Mme Nadia Gambirasio Commissaire aux comptes. Les comptes seront envoyés au commissaire avant la prochaine AGO. Ceux-ci devront être contrôlés (remarques éventuelles) au moins 48 heures avant la tenue de la dite AGO. Nous vous informons également que lors de l'Assemblée Générale, il ne vous sera pas possible de poser des questions comptables. Seule l'approbation des comptes sera à l'ordre du jour. En effet, la personne tenant votre Assemblée n'a pas la formation de comptable. Si vous avez des questions, nous vous invitons donc à nous contacter.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. ELECTIONS STATUTAIRES - SYNDIC GGG REAL ESTATE S.A MANDAT RENOUELABLE CHAQUE ANNÉE.

L'Assemblée Générale prolonge le mandat de GGG Real Estate SA jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statutaire.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. FIXATION PROCHAINE AGO :

La date de l'Assemblée Générale Ordinaire est fixée au 03/10/2024 à 18h00 sur place chez Mme Céline Lecocq .

Les copropriétaires qui désirent voir certains points à l'ordre du jour devront faire parvenir au Syndic au plus tard 1 mois avant la date de la tenue de l'AG. Aucun avis ne sera envoyé avant la convocation officielle. Les copropriétaires transmettront copie du présent PV à leurs locataires et/ou occupants afin qu'ils puissent transmettre au syndic des points à rajouter à l'ordre du jour de la prochaine AG et dans le but qu'ils prennent connaissance des décisions prises dans le présent PV

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).

Nous profitons de la présente pour vous remercier de la confiance témoignée à GGG Real Estate SA. Comme vous le savez, le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGDP) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Grâce à cette nouvelle réglementation, vos données à caractère personnel seront encore mieux traitées et protégées. Chez GGG Real Estate SA, nous prêtons une attention très particulière aux données personnelles des copropriétaires. GGG Real Estate SA met donc tout en œuvre pour protéger la confidentialité des données personnelles collectées et pour respecter tant la législation nationale relative à la collecte et au traitement des Données que la réglementation européenne. Dans cette optique, nous nous engageons à traiter vos données personnelles conformément à notre nouvelle politique de traitement de vos données personnelles. Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment et sans frais demander un accès et/ou une copie des informations personnelles que nous stockons dans nos bases de données. Nous pouvons dans ce cadre vous demander une preuve d'identification avant d'accéder à votre demande. Vous avez également le droit de demander de corriger vos données ou de les supprimer de nos fichiers si cela ne rend pas impossible l'exécution des services de GGG Real Estate SA. Vous pouvez en toute hypothèse à tout moment vous opposer au traitement de vos données personnelles par GGG Real Estate SA ou demander la limitation de ce traitement. En cas de changement de syndic, vous aurez également la possibilité de nous demander que vos données vous soient transmises dans un format lisible ou qu'elles soient directement transmises au nouveau syndic. Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles ou si vous souhaitez exercer un des droits repris ci-avant, nous vous invitons à nous contacter par les moyens suivants : Par e-mail : info@ggg-sa.be Par courrier : Rue Marie Depage 1 – 1180 Bruxelles Par téléphone : + 32 (0)2/347.33.24

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. TRAVAUX FUTURS À PRÉVOIR.

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:00.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FAIT LE : 28/11/2023
IMMEUBLE : 0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Mr. & Mme Rosy - Bahadorani (I) Philippe et Rebeka
Chemin Maison du Roi, 178
1428 Lillois-Witterzée

Veuillez trouver ci-joint le procès verbal de la dernière assemblée générale. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'accepter, Mr. & Mme Rosy - Bahadorani (I) Philippe et Rebeka, l'expression de nos sentiments distingués.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/10/2023 À 18:00

0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Lieu de l'assemblée : Cher Mr & Mme Baron/Kyuregyan 1G
Rue Meyerbeer, 126
1180 Uccle

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SA GGG Real Estate, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

8 copropriétaires sur 9 totalisant 915,00 / 1 048,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:00 après signature de la feuille de présence.

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. NOMINATION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E) DE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée Générale nomme Mme Céline Lecocq Présidente de séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. NOMINATION DU OU DE LA SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE.

Le syndic représenté par Selim Benzaghrou assurera le rôle de Secrétaire de Séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. APPROBATION DES COMPTES.

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ.

L'Assemblée Générale donne décharge au conseil de copropriété pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. DÉCHARGE AU SYNDIC.

L'Assemblée Générale donne décharge au syndic pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. INFORMATION : RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LES CONTRATS DES FOURNISSEURS RÉGULIERS.

- Electricité: **Total Energies**

Eau: **Vivaqua**

Gaz: **Total Energies**

Ascenseur (entretien): **AC-Lift**

Ascenseur (contrôle): **Vinçotte**

Chauffage (entretien): **Elaerts**

Calorimètres: **ISTA**

Nettoyage: **Aqua-Cleaning sprl**

Assurance: **Ethias**

Courtier: **Meuwèse & Gulbis**

Banque: **KBC**

L'Assemblée Générale souhaite avoir une offre pour une assurance protection juridique auprès du courtier

L'Assemblée Générale confirme les contrats de fourniture en cours.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE L'IMMEUBLE.

L'Assemblée Générale souhaite recevoir au moins 2 devis pour les travaux de réfection et d'isolation de la toiture.

Majorité des 2/3	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. BUDGET.

L'Assemblée Générale approuve le budget de 49.000,00€ pour l'exercice 2023/2024.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. FONDS DE ROULEMENT.

Au 30/06/2023 le fonds de roulement est de 11.305,87€

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de roulement.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. FONDS DE RÉSERVE.

Au 30/06/2023 le fonds de réserve général est de 2.761,52€ et le fonds de réserve ascenseur de 20.574,10€

Le syndic informe l'Assemblée Générale que la copropriété est dans l'obligation depuis le 01/01/2019 de constituer un fonds de réserve d'un montant de minimum 5% des dépenses de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de réserve durant cet exercice comptable.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12. ELECTIONS STATUTAIRES - CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ : MEMBRES.

L'Assemblée Générale décide de nommer au Conseil de Copropriété: Mme Nadia Gambirasio, M. Vincent Mabillard et M. Jérôme Baron.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. ELECTIONS STATUTAIRES - COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale nomme Mme Nadia Gambirasio Commissaire aux comptes. Les comptes seront envoyés au commissaire avant la prochaine AGO. Ceux-ci devront être contrôlés (remarques éventuelles) au moins 48 heures avant la tenue de la dite AGO. Nous vous informons également que lors de l'Assemblée Générale, il ne vous sera pas possible de poser des questions comptables. Seule l'approbation des comptes sera à l'ordre du jour. En effet, la personne tenant votre Assemblée n'a pas la formation de comptable. Si vous avez des questions, nous vous invitons donc à nous contacter.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. ELECTIONS STATUTAIRES - SYNDIC GGG REAL ESTATE S.A MANDAT RENOUELABLE CHAQUE ANNÉE.

L'Assemblée Générale prolonge le mandat de GGG Real Estate SA jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statutaire.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. FIXATION PROCHAINE AGO :

La date de l'Assemblée Générale Ordinaire est fixée au 03/10/2024 à 18h00 sur place chez Mme Céline Lecocq .

Les copropriétaires qui désirent voir certains points à l'ordre du jour devront faire parvenir au Syndic au plus tard 1 mois avant la date de la tenue de l'AG. Aucun avis ne sera envoyé avant la convocation officielle. Les copropriétaires transmettront copie du présent PV à leurs locataires et/ou occupants afin qu'ils puissent transmettre au syndic des points à rajouter à l'ordre du jour de la prochaine AG et dans le but qu'ils prennent connaissance des décisions prises dans le présent PV

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).

Nous profitons de la présente pour vous remercier de la confiance témoignée à GGG Real Estate SA. Comme vous le savez, le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGDP) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Grâce à cette nouvelle réglementation, vos données à caractère personnel seront encore mieux traitées et protégées. Chez GGG Real Estate SA, nous prêtons une attention très particulière aux données personnelles des copropriétaires. GGG Real Estate SA met donc tout en œuvre pour protéger la confidentialité des données personnelles collectées et pour respecter tant la législation nationale relative à la collecte et au traitement des Données que la réglementation européenne. Dans cette optique, nous nous engageons à traiter vos données personnelles conformément à notre nouvelle politique de traitement de vos données personnelles. Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment et sans frais demander un accès et/ou une copie des informations personnelles que nous stockons dans nos bases de données. Nous pouvons dans ce cadre vous demander une preuve d'identification avant d'accéder à votre demande. Vous avez également le droit de demander de corriger vos données ou de les supprimer de nos fichiers si cela ne rend pas impossible l'exécution des services de GGG Real Estate SA. Vous pouvez en toute hypothèse à tout moment vous opposer au traitement de vos données personnelles par GGG Real Estate SA ou demander la limitation de ce traitement. En cas de changement de syndic, vous aurez également la possibilité de nous demander que vos données vous soient transmises dans un format lisible ou qu'elles soient directement transmises au nouveau syndic. Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles ou si vous souhaitez exercer un des droits repris ci-avant, nous vous invitons à nous contacter par les moyens suivants : Par e-mail : info@ggg-sa.be Par courrier : Rue Marie Depage 1 – 1180 Bruxelles Par téléphone : + 32 (0)2/347.33.24

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. TRAVAUX FUTURS À PRÉVOIR.

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:00.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FAIT LE : 28/11/2023
IMMEUBLE : 0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Mr. & Mme SAND HOLMBERG - GARCIA LAGRANJA
Victor - Lourdes
Rue Meyerbeer, 126
1180 Uccle

Veillez trouver ci-joint le procès verbal de la dernière assemblée générale. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'accepter, Mr. & Mme SAND HOLMBERG - GARCIA LAGRANJA Victor - Lourdes, l'expression de nos sentiments distingués.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/10/2023 À 18:00

0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Lieu de l'assemblée : Cher Mr & Mme Baron/Kyuregyan 1G
Rue Meyerbeer, 126
1180 Uccle

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SA GGG Real Estate, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

8 copropriétaires sur 9 totalisant 915,00 / 1 048,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:00 après signature de la feuille de présence.

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. NOMINATION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E) DE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée Générale nomme Mme Céline Lecocq Présidente de séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. NOMINATION DU OU DE LA SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE.

Le syndic représenté par Selim Benzaghrou assurera le rôle de Secrétaire de Séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. APPROBATION DES COMPTES.

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ.

L'Assemblée Générale donne décharge au conseil de copropriété pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. DÉCHARGE AU SYNDIC.

L'Assemblée Générale donne décharge au syndic pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. INFORMATION : RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LES CONTRATS DES FOURNISSEURS RÉGULIERS.

- Electricité: **Total Energies**

Eau: **Vivaqua**

Gaz: **Total Energies**

Ascenseur (entretien): **AC-Lift**

Ascenseur (contrôle): **Vinçotte**

Chauffage (entretien): **Elaerts**

Calorimètres: **ISTA**

Nettoyage: **Aqua-Cleaning sprl**

Assurance: **Ethias**

Courtier: **Meuwèse & Gulbis**

Banque: **KBC**

L'Assemblée Générale souhaite avoir une offre pour une assurance protection juridique auprès du courtier

L'Assemblée Générale confirme les contrats de fourniture en cours.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE L'IMMEUBLE.

L'Assemblée Générale souhaite recevoir au moins 2 devis pour les travaux de réfection et d'isolation de la toiture.

Majorité des 2/3	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. BUDGET.

L'Assemblée Générale approuve le budget de 49.000,00€ pour l'exercice 2023/2024.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. FONDS DE ROULEMENT.

Au 30/06/2023 le fonds de roulement est de 11.305,87€

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de roulement.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. FONDS DE RÉSERVE.

Au 30/06/2023 le fonds de réserve général est de 2.761,52€ et le fonds de réserve ascenseur de 20.574,10€

Le syndic informe l'Assemblée Générale que la copropriété est dans l'obligation depuis le 01/01/2019 de constituer un fonds de réserve d'un montant de minimum 5% des dépenses de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de réserve durant cet exercice comptable.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12. ELECTIONS STATUTAIRES - CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ : MEMBRES.

L'Assemblée Générale décide de nommer au Conseil de Copropriété: Mme Nadia Gambirasio, M. Vincent Mabillard et M. Jérôme Baron.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. ELECTIONS STATUTAIRES - COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale nomme Mme Nadia Gambirasio Commissaire aux comptes. Les comptes seront envoyés au commissaire avant la prochaine AGO. Ceux-ci devront être contrôlés (remarques éventuelles) au moins 48 heures avant la tenue de la dite AGO. Nous vous informons également que lors de l'Assemblée Générale, il ne vous sera pas possible de poser des questions comptables. Seule l'approbation des comptes sera à l'ordre du jour. En effet, la personne tenant votre Assemblée n'a pas la formation de comptable. Si vous avez des questions, nous vous invitons donc à nous contacter.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. ELECTIONS STATUTAIRES - SYNDIC GGG REAL ESTATE S.A MANDAT RENOUELABLE CHAQUE ANNÉE.

L'Assemblée Générale prolonge le mandat de GGG Real Estate SA jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statutaire.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. FIXATION PROCHAINE AGO :

La date de l'Assemblée Générale Ordinaire est fixée au 03/10/2024 à 18h00 sur place chez Mme Céline Lecocq .

Les copropriétaires qui désirent voir certains points à l'ordre du jour devront faire parvenir au Syndic au plus tard 1 mois avant la date de la tenue de l'AG. Aucun avis ne sera envoyé avant la convocation officielle. Les copropriétaires transmettront copie du présent PV à leurs locataires et/ou occupants afin qu'ils puissent transmettre au syndic des points à rajouter à l'ordre du jour de la prochaine AG et dans le but qu'ils prennent connaissance des décisions prises dans le présent PV

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).

Nous profitons de la présente pour vous remercier de la confiance témoignée à GGG Real Estate SA. Comme vous le savez, le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGDP) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Grâce à cette nouvelle réglementation, vos données à caractère personnel seront encore mieux traitées et protégées. Chez GGG Real Estate SA, nous prêtons une attention très particulière aux données personnelles des copropriétaires. GGG Real Estate SA met donc tout en œuvre pour protéger la confidentialité des données personnelles collectées et pour respecter tant la législation nationale relative à la collecte et au traitement des Données que la réglementation européenne. Dans cette optique, nous nous engageons à traiter vos données personnelles conformément à notre nouvelle politique de traitement de vos données personnelles. Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment et sans frais demander un accès et/ou une copie des informations personnelles que nous stockons dans nos bases de données. Nous pouvons dans ce cadre vous demander une preuve d'identification avant d'accéder à votre demande. Vous avez également le droit de demander de corriger vos données ou de les supprimer de nos fichiers si cela ne rend pas impossible l'exécution des services de GGG Real Estate SA. Vous pouvez en toute hypothèse à tout moment vous opposer au traitement de vos données personnelles par GGG Real Estate SA ou demander la limitation de ce traitement. En cas de changement de syndic, vous aurez également la possibilité de nous demander que vos données vous soient transmises dans un format lisible ou qu'elles soient directement transmises au nouveau syndic. Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles ou si vous souhaitez exercer un des droits repris ci-avant, nous vous invitons à nous contacter par les moyens suivants : Par e-mail : info@ggg-sa.be Par courrier : Rue Marie Depage 1 – 1180 Bruxelles Par téléphone : + 32 (0)2/347.33.24

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. TRAVAUX FUTURS À PRÉVOIR.

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:00.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FAIT LE : 28/11/2023
IMMEUBLE : 0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Mr. & Mme Wieladek - Grabowska Rafal et Dorota
Rue Meyerbeer, 126/1
1180 Uccle

Veillez trouver ci-joint le procès verbal de la dernière assemblée générale. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'accepter, Mr. & Mme Wieladek - Grabowska Rafal et Dorota, l'expression de nos sentiments distingués.



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/10/2023 À 18:00

0091 - MEYERBEER 126 (0833.345.707)
RUE MEYERBEER 126
1180 UCCLE

Lieu de l'assemblée : Cher Mr & Mme Baron/Kyuregyan 1G
Rue Meyerbeer, 126
1180 Uccle

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SA GGG Real Estate, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

8 copropriétaires sur 9 totalisant 915,00 / 1 048,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:00 après signature de la feuille de présence.

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. NOMINATION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E) DE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée Générale nomme Mme Céline Lecocq Présidente de séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. NOMINATION DU OU DE LA SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE.

Le syndic représenté par Selim Benzaghrou assurera le rôle de Secrétaire de Séance.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. APPROBATION DES COMPTES.

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ.

L'Assemblée Générale donne décharge au conseil de copropriété pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. DÉCHARGE AU SYNDIC.

L'Assemblée Générale donne décharge au syndic pour l'exercice 2022/2023.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. INFORMATION : RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LES CONTRATS DES FOURNISSEURS RÉGULIERS.

- Electricité: **Total Energies**

Eau: **Vivaqua**

Gaz: **Total Energies**

Ascenseur (entretien): **AC-Lift**

Ascenseur (contrôle): **Vinçotte**

Chauffage (entretien): **Elaerts**

Calorimètres: **ISTA**

Nettoyage: **Aqua-Cleaning sprl**

Assurance: **Ethias**

Courtier: **Meuwèse & Gulbis**

Banque: **KBC**

L'Assemblée Générale souhaite avoir une offre pour une assurance protection juridique auprès du courtier

L'Assemblée Générale confirme les contrats de fourniture en cours.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE L'IMMEUBLE.

L'Assemblée Générale souhaite recevoir au moins 2 devis pour les travaux de réfection et d'isolation de la toiture.

Majorité des 2/3	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. BUDGET.

L'Assemblée Générale approuve le budget de 49.000,00€ pour l'exercice 2023/2024.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. FONDS DE ROULEMENT.

Au 30/06/2023 le fonds de roulement est de 11.305,87€

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de roulement.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. FONDS DE RÉSERVE.

Au 30/06/2023 le fonds de réserve général est de 2.761,52€ et le fonds de réserve ascenseur de 20.574,10€

Le syndic informe l'Assemblée Générale que la copropriété est dans l'obligation depuis le 01/01/2019 de constituer un fonds de réserve d'un montant de minimum 5% des dépenses de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale décide de ne pas alimenter le fonds de réserve durant cet exercice comptable.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12. ELECTIONS STATUTAIRES - CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ : MEMBRES.

L'Assemblée Générale décide de nommer au Conseil de Copropriété: Mme Nadia Gambirasio, M. Vincent Mabillard et M. Jérôme Baron.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. ELECTIONS STATUTAIRES - COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale nomme Mme Nadia Gambirasio Commissaire aux comptes. Les comptes seront envoyés au commissaire avant la prochaine AGO. Ceux-ci devront être contrôlés (remarques éventuelles) au moins 48 heures avant la tenue de la dite AGO. Nous vous informons également que lors de l'Assemblée Générale, il ne vous sera pas possible de poser des questions comptables. Seule l'approbation des comptes sera à l'ordre du jour. En effet, la personne tenant votre Assemblée n'a pas la formation de comptable. Si vous avez des questions, nous vous invitons donc à nous contacter.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. ELECTIONS STATUTAIRES - SYNDIC GGG REAL ESTATE S.A MANDAT RENOUELABLE CHAQUE ANNÉE.

L'Assemblée Générale prolonge le mandat de GGG Real Estate SA jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statutaire.

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. FIXATION PROCHAINE AGO :

La date de l'Assemblée Générale Ordinaire est fixée au 03/10/2024 à 18h00 sur place chez Mme Céline Lecocq .

Les copropriétaires qui désirent voir certains points à l'ordre du jour devront faire parvenir au Syndic au plus tard 1 mois avant la date de la tenue de l'AG. Aucun avis ne sera envoyé avant la convocation officielle. Les copropriétaires transmettront copie du présent PV à leurs locataires et/ou occupants afin qu'ils puissent transmettre au syndic des points à rajouter à l'ordre du jour de la prochaine AG et dans le but qu'ils prennent connaissance des décisions prises dans le présent PV

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).

Nous profitons de la présente pour vous remercier de la confiance témoignée à GGG Real Estate SA. Comme vous le savez, le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGDP) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Grâce à cette nouvelle réglementation, vos données à caractère personnel seront encore mieux traitées et protégées. Chez GGG Real Estate SA, nous prêtons une attention très particulière aux données personnelles des copropriétaires. GGG Real Estate SA met donc tout en œuvre pour protéger la confidentialité des données personnelles collectées et pour respecter tant la législation nationale relative à la collecte et au traitement des Données que la réglementation européenne. Dans cette optique, nous nous engageons à traiter vos données personnelles conformément à notre nouvelle politique de traitement de vos données personnelles. Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment et sans frais demander un accès et/ou une copie des informations personnelles que nous stockons dans nos bases de données. Nous pouvons dans ce cadre vous demander une preuve d'identification avant d'accéder à votre demande. Vous avez également le droit de demander de corriger vos données ou de les supprimer de nos fichiers si cela ne rend pas impossible l'exécution des services de GGG Real Estate SA. Vous pouvez en toute hypothèse à tout moment vous opposer au traitement de vos données personnelles par GGG Real Estate SA ou demander la limitation de ce traitement. En cas de changement de syndic, vous aurez également la possibilité de nous demander que vos données vous soient transmises dans un format lisible ou qu'elles soient directement transmises au nouveau syndic. Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles ou si vous souhaitez exercer un des droits repris ci-avant, nous vous invitons à nous contacter par les moyens suivants : Par e-mail : info@ggg-sa.be Par courrier : Rue Marie Depage 1 – 1180 Bruxelles Par téléphone : + 32 (0)2/347.33.24

Majorité absolue	Oui	915,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	915,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. TRAVAUX FUTURS À PRÉVOIR.

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:00.